



- Monsieur Adrien BOSSARD

médiathèque - Conseillère Communautaire & Conseillère départementale  
Conservateur territorial du patrimoine au Département des Alpes-Maritimes - Directeur du Musée des arts asiatiques et de l'espace culturel Lympia à Nice

- Madame Isabelle PARIAN

Représentante du personnel à la CAP de catégorie B à la mairie du Cannet - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe

- Monsieur Alexandre ROMERO

Bibliothécaire principal à la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis - Responsable de la Médiathèque Jean d'Ormesson de Villeneuve Loubet

- Madame Corinne DALMASSO

Représentante du CNFPT

Madame Fleur FRISON-ROCHE, Adjointe au Maire de Mougins, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 13 mai 2025



**Le Président**  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des missions obligatoires  
et ressources humaines

Noël FIORUCCI  
Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.